

TD

ARRETE MUNICIPAL

N° 558/2024 du 27 septembre 2024
Relatif au Permis de Détention
d'un chien de 2^{ème} catégorie

Le Maire de la Ville d'ILLZACH,

- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,
- VU** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
- VU** l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,
- VU** le Décret n° 2017-167 du 9 février 2017 relatif aux modalités d'inscription et de retrait des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales des chiens susceptibles d'être dangereux
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2023-244-SPAE-237 du 1^{er} septembre 2023 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins,
- VU** la demande de permis de détention présentée par Mme HAMANACHE Jennifer et l'ensemble des pièces annexées,
- VU** L'évaluation comportementale du 19/09/2024 émanant de la clinique vétérinaire Pierrefontaine, sis 8 rue de l'ours 68200 MULHOUSE classant le chien dénommé VASKO en niveau 2,

ARRETE

Article 1 Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :

Nom : **HAMANACHE épouse JANSSEN** Prénom : **Jennifer**
Qualité : Propriétaire Détenteur de l'animal ci-après désigné
Adresse : **3B rue de Niffer 68110 ILLZACH**

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :

- Santé Vet, 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09.
- Contrat numéro : 79-449-639-164213 valable du 25/07/2024 au 25/07/2025.

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le 21 septembre 2024 par M. REYMOND Francis demeurant 3 rue de Soultz 68540 BOLLWILLER, N° d'agrément préfectoral 2009-272-6.

Pour le chien ci-après identifié :

Nom (facultatif) : **VASKO**

Race ou type : ROTTWEILER

N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des Origines Français (LOF) :

LOF2 ROT 117606

Catégorie : 1^{ère} 2^{ème}

Date de naissance : **18/03/2024**

Sexe : Mâle Femelle

N° de tatouage : Néant

N° de puce : **250269699716414** implantée le : **07/05/2024**

Vaccination antirabique effectuée le : **05/07/2024** par : **Clinique vétérinaire 149 faubourg de Mulhouse à 68260 KINGERSHEIM, Docteur STIEN Hervé N°11092**

Evaluation comportementale effectuée le : **19/09/2024** par : **Dr CORDIER Pierre, Clinique vétérinaire Pierrefontaine 8, rue de Pierrefontaine 68200 Mulhouse**

Niveau de Dangersité : 2

Préconisation particulière :

- **Doit rester sous la surveillance stricte du détenteur**

Article 2 Le présent permis est subordonné au respect par son titulaire mentionné à l'article 1 de la validité permanente des documents listés ci-dessous :

- ⇒ de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers
- ⇒ de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la Mairie du nouveau domicile.

Article 4 Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1.

Article 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

